



Avril 2024

Actionnariat actif : rapport 2023

Belfius Asset Management

Sommaire

1. À propos de Belfius Asset Management.....	3
2. À propos de ce rapport.....	4
3. Actionnariat actif.....	5
a. Introduction.....	5
b. Attentes à l'égard de nos gestionnaires d'investissement externes	6
c. Engagement auprès de nos gestionnaires d'investissement externes	6
d. Engagement envers la Transition Acceleration Policy.....	7
4. Activités d'engagement	7
1. Fonds gérés en interne par Belfius AM	7
1.a. Fonds investissant en ligne directe.....	8
1.b. Fonds de fonds.....	8
2. Fonds délégués	9
2.a. Fonds gérés par Candriam	9
2.b. Fonds gérés par BlackRock.....	10
5. Activités de vote.....	11
1. Fonds gérés en interne par Belfius AM	11
2. Fonds délégués	13
6. Transparence et reporting	15

1. À propos de Belfius Asset Management

Belfius Asset Management (*ci-après* : Belfius AM) est une société de gestion d'OPC (organismes de placement collectif) et de FCP (fonds communs de placement), y compris de fonds alternatifs, agréée par la FSMA. En tant que filiale de Belfius Banque, Belfius AM est solidement ancrée dans le secteur financier belge. Nos activités incluent principalement la gestion, l'administration et la distribution de solutions d'investissement par le biais d'une gamme diversifiée de fonds de placement. Belfius AM a également été désignée comme gestionnaire d'investissement délégué pour les portefeuilles privés (en gestion discrétionnaire et consultative) pour les clients Private & Wealth Management de Belfius Banque.

Notre objectif est d'apporter une valeur ajoutée à nos investisseurs finaux, à la fois sur le plan financier et d'un point de vue sociétal plus large, en gérant nos portefeuilles de manière proactive et en collaborant avec un certain nombre de partenaires renommés dans le domaine de la gestion d'actifs. Nous nous efforçons de créer une valeur durable et à long terme, et d'être « Meaningful and inspiring for the Belgian Society » de manière crédible. Belfius AM dispose d'une longue expérience en gestion de produits d'investissement durables, permettant à nos clients d'investir dans la transition vers une économie plus durable.

Belfius AM dispose actuellement de quatre modèles d'investissement distincts :

1. Fonds de fonds de Belfius AM : il s'agit de fonds de placement pour lesquels nos équipes internes de sélection de fonds et de gestion de portefeuille analysent et sélectionnent des fonds négociés en bourse (ETF pour Exchange Traded Funds) et des organismes de placement collectif (OPC) sous-jacents de gestionnaires d'actifs tiers. Ces OPC sont des instruments de placement collectif que nous sélectionnons sur la base de différents aspects, tels que la stratégie d'investissement, la performance financière, les coûts, ainsi que l'approche et les capacités en matière d'investissement responsable.
2. Fonds pour lesquels Belfius AM investit directement dans des actions individuelles.
3. Fonds délégués : il s'agit de fonds d'investissement dont Belfius AM est la société de gestion et pour lesquels nous avons délégué la gestion des actifs à un gestionnaire externe. Ces gestionnaires sont actuellement Candriam, BlackRock Investment Management.
4. Gestion de portefeuilles privés : Cela inclut la gestion discrétionnaire de portefeuilles (portefeuilles en gestion discrétionnaire) et les conseils en matière d'investissement (portefeuilles en gestion consultative) pour les clients privés de Belfius Banque, Belfius AM étant désignée comme gestionnaire d'investissement délégué. Dans le cadre de ces mandats, l'équipe de gestion de portefeuilles privés peut investir dans des ETFs, des fonds, des titres individuels, des placements alternatifs et/ou des produits dérivés.

2. À propos de ce rapport

Les gestionnaires d'investissement jouent un rôle essentiel dans la détermination du comportement des entreprises et de la promotion de pratiques durables. Belfius AM reconnaît pleinement son rôle qu'elle joue en tant qu'investisseur, non seulement pour générer des rendements financiers pour ses clients, mais aussi pour créer un changement bénéfique. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (ou « PRI » pour « Principles for Responsible Investment »)¹, Belfius AM s'engage en faveur de l'actionnariat actif, lequel fait également partie intégrante de l'approche d'investissement responsable² (voir rubrique 3.a).

Ce rapport sur l'actionnariat actif de Belfius AM (ci-après dénommé « le rapport ») décrit les activités en matière d'engagement et de vote par procuration, qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. En exerçant nos droits d'actionnaires et détenteurs d'obligations, nous visons à susciter des changements positifs, à atténuer les risques et à favoriser la transparence dans l'ensemble de notre portefeuille d'investissement.

Le champ d'application de ce rapport couvre tous les fonds pour lesquels Belfius AM est la société de gestion et n'inclut pas les mandats discrétionnaires.

Belfius AM a délégué la gestion de certains de ses fonds à un gestionnaire externe chargé d'en gérer les actifs. Les informations contenues dans ce rapport concernent uniquement les activités d'actionnariat actif mises en œuvre par des partenaires externes gérant plus de 1 % de nos actifs sous gestion en date du 31 décembre 2023, à savoir Candriam et BlackRock Investment Management. De plus, les statistiques sont fournies pour Candriam exclusivement.

Pour certains de nos fonds Belfius, Belfius AM a désigné un gestionnaire d'investissement externe pour gérer les actifs des fonds. Ce rapport ne comprend que des informations sur les activités d'actionnariat actif mises en œuvre par des partenaires externes gérant plus de 1 % de nos actifs sous gestion en date du 31 décembre 2023, à savoir Candriam et BlackRock Investment Management. En outre, des statistiques ne seront fournies que pour Candriam.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des exigences de la Directive concernant les droits des actionnaires II (SRD II)³ telle que transposée dans le droit belge, laquelle a été adoptée pour promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires et pour améliorer la transparence entre les entreprises et les investisseurs.

¹ Pour plus d'informations sur les PRI, rendez-vous sur le site www.unpri.org.

² Pour de plus amples informations à propos de notre politique d'investissement responsable et autres politiques connexes, veuillez consulter le site www.belfiusip.be/fr/esg/index.aspx.

³ Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, Journal officiel de l'Union européenne 20 mai 2017, L 132/1-25.

3. Actionnariat actif

a. Introduction

Qu'est-ce que l'actionnariat actif ?

L'actionnariat actif est l'une des méthodes d'investissement responsable que les investisseurs peuvent appliquer dans leurs processus d'investissement. L'objectif de l'actionnariat actif est de créer un changement bénéfique en utilisant sa position d'actionnaire et/ou détenteur d'obligation pour améliorer le comportement et la stratégie d'une entreprise.

Les activités d'actionnariat actif comprennent :

1. **Le vote par procuration** : voter au nom des actionnaires lors des assemblées générales annuelles et des assemblées extraordinaires des entreprises, en veillant à l'alignement sur nos principes d'investissement et en promouvant la bonne gouvernance.
2. **L'engagement** : dialogue proactif avec la direction des entreprises bénéficiaires afin de susciter des changements positifs, d'améliorer la divulgation d'informations et de réduire les risques. L'engagement auprès des entreprises bénéficiaires peut avoir différents objectifs. Il s'agit par exemple d'encourager la publication d'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), d'obtenir des informations pertinentes pour soutenir la prise de décision en matière d'investissement et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de développement durable. L'engagement implique également la collaboration avec d'autres investisseurs ainsi que la participation à des groupes et associations sectoriels (tels que les UN PRI, la Belgian Asset Managers Association et la Towards Sustainability Initiative).

Deux raisons de l'importance de l'actionnariat actif

1. Atténuation des risques : notre engagement auprès des entreprises nous permet d'identifier et de gérer les risques à un stade précoce. En encourageant de meilleures pratiques, nous réduisons la probabilité de répercussions négatives susceptibles d'affecter nos portefeuilles.
2. Gérance : En tant que gestionnaires du capital de nos clients, nous avons le devoir de promouvoir un comportement responsable. L'actionnariat actif s'aligne sur nos responsabilités fiduciaires.

Nous sommes pleinement conscients de notre rôle en tant qu'investisseur et de notre capacité à utiliser le capital que nous investissons au nom de nos clients, non seulement pour générer un rendement financier, mais aussi pour créer des changements bénéfiques pour lesquels l'engagement peut constituer un outil puissant. Ceci cadre également avec le deuxième principe des PRI, qui stipule que « nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs ».

Notre engagement

En tant qu'investisseur responsable, nous nous engageons à promouvoir des pratiques durables, à plaider pour la transparence et à protéger les intérêts de nos clients. Ce rapport témoigne de notre engagement envers l'actionnariat actif et de ses effets positifs voulus sur les rendements financiers et le bien-être de la société.

b. Attentes à l'égard de nos gestionnaires d'investissement externes

En termes d'engagement, nous attendons de nos gestionnaires d'investissement externes qu'ils disposent d'une politique d'engagement. Nous les encourageons également à publier leur politique d'engagement et toute autre information pertinente sur leur site web.

Concernant les produits financiers de Belfius AM qui visent à promouvoir certaines caractéristiques environnementales et/ou sociales⁴ et les produits ayant des objectifs explicites d'investissement durable⁵, nous attendons de nos gestionnaires d'investissement externes qu'ils s'engagent de manière structurelle et systématique auprès des entreprises détenues. Plus particulièrement, les engagements peuvent porter sur les principales incidences négatives (ou « PAI » pour « Principal Adverse Impacts ») identifiées et sur les aspects du développement durable susceptibles d'influer sur la valeur financière de l'investissement.

Dans la mesure du possible et du réalisable, les engagements doivent être en adéquation avec la nature des investissements. Les facteurs pouvant avoir une influence à cet égard sont la classe d'actifs ou le type d'instrument, le style, la stratégie ou l'objectif d'investissement du produit financier.

Nous attendons également des gestionnaires d'investissement externes qu'ils publient un rapport périodiquement de leurs activités en matière d'engagement et de leurs résultats. De plus, pour les fonds d'investissement qui investissent dans des actions cotées en bourse, nous attendons des gestionnaires externes qu'ils exercent leurs droits de vote aux assemblées des actionnaires. Nous les encourageons à rendre leurs décisions de vote accessibles au public par le biais d'un site web de publication des votes en ligne⁶.

c. Engagement auprès de nos gestionnaires d'investissement externes

Nous nous engageons auprès de nos gestionnaires d'investissement externes sur une série de thèmes liés à l'investissement responsable, tels que les exclusions, les exigences réglementaires (comme celles associées au règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers [SFDR⁷]) et l'actionnariat actif. Compte tenu de notre structure d'investissement, nous ne sommes pas toujours en mesure de contrôler totalement la manière dont nos gestionnaires externes exécutent leurs activités d'engagement et de vote. Néanmoins, lorsque nous estimons qu'un gestionnaire d'investissement externe ne respecte pas entièrement nos exigences en matière d'investissement responsable, nous collaborons activement avec lui pour

⁴ Ces fonds d'investissement correspondent aux fonds couverts par l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Journal officiel de l'Union européenne, 9 décembre 2019, L 317/1-16.

⁵ Ces produits financiers correspondent aux fonds couverts par l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Journal officiel de l'Union européenne, 9 décembre 2019, L 317/1-16.

⁶ Pour de plus amples informations, voir Candriam : [SRI Publications | Candriam.com](#) et BlackRock Investment Management : [Engagement actionnarial | BlackRock](#).

⁷ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, Journal officiel de l'Union européenne du 9 décembre 2019, L 317/1-16.

résoudre le problème. Si nécessaire, nous lui accordons un délai pour lui permettre de se conformer aux exigences.

Si un gestionnaire d'investissement externe ne peut pas ou ne veut pas se conformer à ces exigences, nous transférerons les actifs alloués vers d'autres produits financiers du même gestionnaire ou d'un autre gestionnaire. Aucun événement de ce type ne s'est produit en 2023.

d. Engagement envers la Transition Acceleration Policy

Belfius AM veille à ne pas investir dans des secteurs d'activité ayant une incidence négative manifeste sur l'environnement et la société. La Transition Acceleration Policy (TAP) régit l'ensemble des produits d'investissement gérés par Belfius AM. Les exclusions fixées par la TAP doivent, par exemple, nous aider à protéger nos clients des graves risques climatiques propres au secteur de l'énergie, en sélectionnant des entreprises de ce secteur qui limitent leur incidence sur le climat. Au 1^{er} janvier 2023, tous les produits d'investissement dont Belfius avait le contrôle total, c'est-à-dire les investissements dans des titres individuels (lignes directes) ainsi que dans des fonds dédiés et portefeuilles discrétionnaires privés, étaient conformes à la TAP (voir la rubrique 1 du présent rapport pour connaître les quatre principaux modèles d'investissement). Ceci s'applique également aux fonds gérés par nos partenaires externes de gestion d'investissement (Candriam et BlackRock Investment Management) pour le compte de Belfius AM. Pour plus d'informations sur la TAP, consultez le document suivant : [TAP-Policy-FR.pdf \(belfius.be\)](#).

4. Activités d'engagement

Compte tenu de notre structure d'investissement, notre engagement vise principalement à dialoguer avec nos gestionnaires d'investissement externes, afin de nous assurer qu'ils agissent conformément à nos exigences et attentes en matière d'investissement responsable et de gestion responsable des investissements. Ce type d'engagement a lieu avant que les investissements ne soient effectués par l'intermédiaire du gestionnaire d'investissement externe, ainsi que de manière régulière après que les investissements ont été effectués. Concernant les fonds investis dans des titres individuels gérés directement par Belfius AM, nous dialoguons directement avec les entreprises détenues.

1. Fonds gérés en interne par Belfius AM

- ✓ **Noms des fonds** : Belfius Global, Belfius Smart, Belfius Equities Bel=Go, Belfius Portfolio B Equity European Entrepreneurs, Belfius Managed Portfolio, Belfius Wealth Convictions
- ✓ **Actifs sous gestion** : 2,5 milliards d'euros⁸
- ✓ **Types de fonds** : fonds de fonds, fonds en ligne directe, combinaison des deux

⁸ Actifs sous gestion à la fin du mois de décembre 2023.

1.a. Fonds investissant en ligne directe

L'engagement de Belfius AM dans des titres directs a été réalisé auprès d'entités investies du fonds Belfius Equities Bel=Go. Ce compartiment investit exclusivement dans des entreprises belges ou des entreprises internationales ayant une présence significative en Belgique et vise à améliorer l'Objectif de développement durable (ODD) n° 8 des Nations unies, qui prône le travail décent et une croissance économique durable. L'équipe d'investissement entretient un dialogue direct avec les entreprises du portefeuille et de l'univers d'investissement. La démarche d'engagement de l'équipe prévoit une mesure de diligence raisonnable à l'égard d'environ 100 entreprises formant l'univers d'investissement du compartiment. Un questionnaire détaillé portant sur la thématique de l'ODD 8 est envoyé chaque année à toutes les entreprises. Les réponses sont alors analysées, et l'équipe d'investissement challenge les entreprises détenues sur ces questions tout au long de l'année.

Au total, 14 entreprises investies, représentant 58% des actifs du fonds, ont été contactées avec des lettres d'engagement au cours de l'année 2023 ; les autres entreprises doivent être contactées au premier trimestre de l'année 2024. L'engagement était notamment axé sur l'adhésion des entreprises à l'initiative du Pacte mondial des Nations unies. De plus, par le biais de ces lettres, Belfius AM a encouragé les entreprises détenues à s'engager au sujet de l'assemblée générale annuelle 2023 des entreprises investies.

1.b. Fonds de fonds

Belfius AM ne pouvant pas dicter les politiques des fonds gérés par des gestionnaires d'investissement externes, la priorité des fonds de fonds est de collaborer avec ces derniers afin d'obtenir un meilleur aperçu de leurs pratiques d'investissement responsable et de les encourager à améliorer ces pratiques lorsque cela est jugé nécessaire et faisable.

En outre, Belfius AM a mené des discussions avec ses gestionnaires d'investissement externes concernant la nouvelle version du label de qualité belge Towards Sustainability⁹, sortie en 2023. Pour s'assurer que les fonds sous-jacents du fonds Belfius Smart Future sont conformes aux exigences du label, Belfius AM a directement contacté chaque gestionnaire de fonds externe. Belfius AM a également demandé aux fonds déjà détenteurs du label de confirmer leur intention de le conserver. Et il a été demandé aux fonds qui ne détenaient pas encore le label de s'engager à se conformer à ces exigences. L'équipe ESG de Belfius AM a en outre procédé à une analyse d'impact afin d'identifier tout problème potentiel lié aux positions des fonds, et les gestionnaires de fonds ont été invités à fournir les informations nécessaires sur l'éligibilité des positions au regard des critères du label. En conséquence, le fonds a augmenté son exposition aux fonds labellisés de 87 % à 95 % au cours de l'année. Notre engagement actif et notre collaboration avec ces gestionnaires externes nous ont permis de veiller à ce que le fonds Belfius Smart Future reste conforme à la nouvelle norme de qualité Towards Sustainability à compter de la date de sa mise en œuvre.

⁹ <https://towardsustainability.be/fr/le-label/la-norme-de-qualite>

2. Fonds délégués

2.a. Fonds gérés par Candriam

- ✓ **Noms des fonds** : Belfius Equities (à l'exception du compartiment Belfius Equities Bel=Go), Belfius Fullinvest, Belfius Pension Fund, Belfius Portfolio, Belfius Portfolio Advanced, Belfius Select Portfolio, Belfius Plan, Belfius Sustainable
- ✓ **Actifs sous gestion** : 20,64 milliards d'euros
- ✓ **Types de fonds** : fonds de fonds, fonds en ligne directe, combinaison des deux

Candriam assure un suivi des entreprises investies sur la base de différents critères, tels que la stratégie, les performances et les risques financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental, ainsi que la gouvernance d'entreprise. Lorsque Candriam estime que son influence pourrait être utile, elle mène des discussions avec les entreprises détenues, exerce ses droits de vote, coopère avec d'autres actionnaires et communique avec les parties prenantes concernées des entreprises détenues.¹⁰

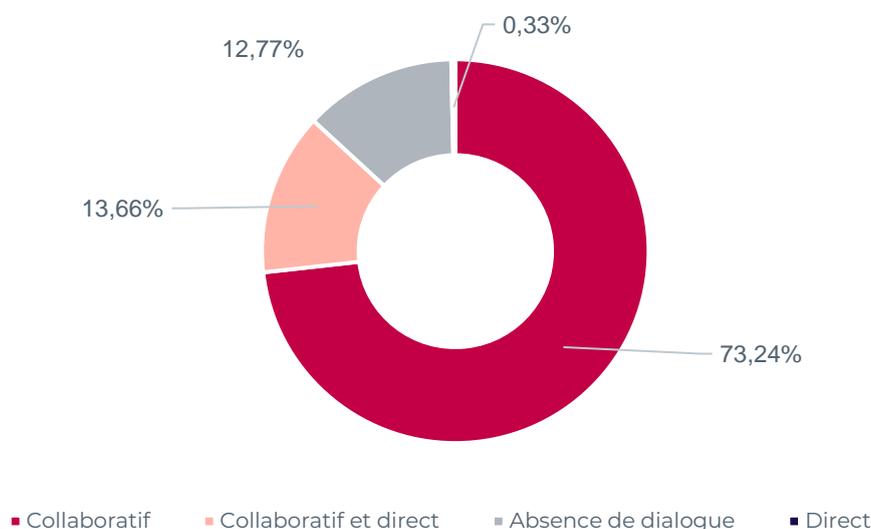
Type de dialogues – Définitions

- **Engagement collaboratif** : désigne une approche coopérative dans laquelle les gestionnaires d'investissement travaillent ensemble, nouent des partenariats avec d'autres investisseurs, groupes sectoriels ou parties prenantes pour s'engager auprès d'entreprises et donc amplifier les impacts sur ces dernières.
- **Engagement direct** : désigne les gestionnaires d'investissement qui investissent directement dans les portefeuilles/fonds d'investissement d'entreprises individuelles.
- **Absence de dialogue** : aucun engagement n'a été entrepris.

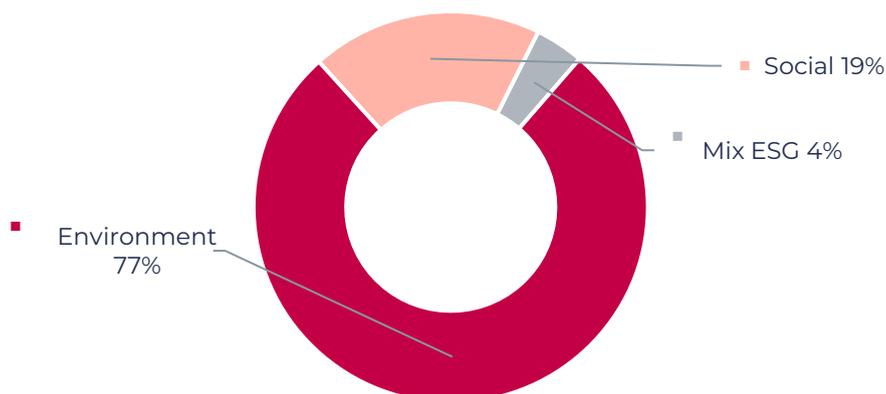
En 2023, Candriam a agi principalement par le biais d'un engagement collaboratif qui représente 73,24 % (1.319 émetteurs) de l'ensemble des entreprises des fonds. Ces initiatives d'engagement étaient principalement axées sur des thèmes environnementaux (77 %). Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Candriam en 2023, veuillez-vous reporter aux graphiques ci-dessous (Source : Candriam).

¹⁰ Politique d'engagement de Candriam : https://www.candriam.com/en-be/professional/SysSiteAssets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy.pdf

Répartition par types de dialogues



Répartition des dialogues collaboratifs par critère ESG



Répartition des dialogues collaboratifs par objectif :

1. **Encourager la publication d'informations** : **85,86 % (3.348)** des dialogues visent à favoriser une plus grande transparence et à encourager le partage d'informations.
2. **Influencer les pratiques d'entreprise** : **13,67 % (533)** des dialogues visent à influencer les pratiques d'entreprise, ce qui pourrait entraîner des changements positifs au sein des organisations.
3. **Prendre de décisions éclairées** : les **0,46 %** des dialogues restants visent à responsabiliser les participants en leur fournissant des informations utiles à la prise de décisions éclairées.

2.b. Fonds gérés par BlackRock

L'équipe BlackRock Investment Stewardship se consacre à promouvoir une gouvernance d'entreprise efficace au travers de l'engagement, du vote par procuration et de la participation au dialogue au niveau du marché. Ces trois activités sont les principales et ont lieu tout au long de

l'année. L'équipe vise à adopter une approche cohérente à l'échelle mondiale, tout en reconnaissant l'unicité des marchés et des secteurs dans lesquels opèrent les entreprises.

Les politiques de BlackRock Investment Stewardship (BIS) constituent le fondement des activités de vote et d'engagement de l'équipe. Parmi les politiques figurent les [BIS Global Principles](#)¹¹, les [directives de vote régionales](#)¹² et les [priorités en matière d'engagement](#)¹³ qui offrent aux clients, aux entreprises et aux autres parties prenantes externes de la transparence et de la clarté quant aux domaines d'intervention de l'équipe et aux facteurs pris en compte dans le cadre de l'engagement et du vote. Chaque année, cette équipe revoit et actualise ses politiques BIS dans le but de s'assurer de leur cohérence avec sa démarche qui consiste à encourager les entreprises à adopter des pratiques propres à générer des rendements financiers à long terme pour les clients de BlackRock.

5. Activités de vote

Cette rubrique présente nos votes agrégés pour les fonds pour lesquels Belfius AM disposait de droits de vote par le biais d'une exposition directe aux actions. Pour éviter la dilution des statistiques communiquées, nous n'incluons pas les données relatives aux expositions indirectes aux actions via les fonds de fonds.

1. Fonds gérés en interne par Belfius AM

Belfius AM a commencé à gérer son premier fonds d'actions en ligne directe le 28 mars 2022 et a développé une politique de vote par procuration exclusive afin de soutenir sa participation active dans les entreprises détenues. Bel=Go est le seul fonds pour lequel Belfius AM a voté en 2023.

Bel=Go : statistiques de vote par procuration en 2023

Les statistiques du tableau ci-dessous donnent un aperçu de l'activité de vote par procuration sur les 12 mois de l'année 2023. Sur 72 assemblées, comprenant à la fois des assemblées générales annuelles (AGA) et des assemblées générales extraordinaires (AGE), un total de 758 propositions ont été soumises au vote. La répartition des votes était la suivante : dans 81,93 % des cas, Belfius AM a voté en faveur des propositions, totalisant 614 votes « pour ». Dans 18,07 % des cas, Belfius AM a voté contre les propositions, totalisant 137 votes « contre ». Dans 7 cas, Belfius AM s'est abstenu, ce qui représente 0,92 % du nombre total de votes. Belfius AM a pris part au scrutin de toutes les entreprises détenues du fonds, à l'exception d'une entreprise pour laquelle Belfius ne peut pas voter en raison de la structure opérationnelle de l'investissement.

Les propositions sont présentées par les entreprises lors des assemblées générales annuelles ou d'assemblées extraordinaires et portent sur des questions importantes liées à la gestion de l'entreprise. Des assemblées extraordinaires sont organisées en cas de questions urgentes, comme l'augmentation de capital. Les propositions auxquelles nous nous sommes le plus souvent opposés concernaient les politiques ou rapports de rémunération, ainsi que des questions en lien avec le conseil d'administration :

¹¹ <https://www.blackrock.com/corporate/literature/fact-sheet/blk-responsible-investment-engprinciples-global.pdf>

¹² <https://www.blackrock.com/corporate/insights/investment-stewardship#stewardship-policies>

¹³ <https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blk-stewardship-priorities-final.pdf>

Résumé des statistiques - 1	#
Nombre total d'assemblées	72
Assemblée générale annuelle	43
Assemblée générale extraordinaire	29

Résumé des statistiques - 2	#	%
Propositions votées	758	
Votes « pour »	614	81,00 %
Votes « contre »	137	18,07 %
Votes d'abstention	7	0,92 %

Source : Belfius AM au 31 décembre 2023. Les pourcentages étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Rémunération

Belfius AM étudie attentivement les plans de rémunération des entreprises dans lesquelles elle investit, car nous pensons que les performances financières et non financières d'une entreprise doivent être directement liées à la rémunération de ses cadres supérieurs. Nous votons en faveur des propositions qui divulguent les mesures de performance et les critères de référence appliqués de manière transparente et compréhensible. Le montant des rémunérations supplémentaires ne doit pas dépasser les pratiques du marché. En outre, nous ne sommes pas favorables à l'attribution de rémunérations entièrement discrétionnaires. Au cours de l'année 2023, nous avons voté contre 56 propositions en matière de rémunération, pour des raisons telles qu'un manque de transparence de la politique de rémunération ou des éléments de la politique de rémunération à long ou à court terme jugés excessifs.

Questions en rapport avec le conseil d'administration

Belfius AM peut décider de s'opposer à la décharge du conseil d'administration ou à la nomination d'un de ses membres si le conseil n'a pas tenu compte du désaccord des actionnaires au cours de l'année. Les autres raisons de voter contre le conseil d'administration peuvent être liées à de mauvaises performances ou à des rémunérations excessives.

Belfius AM attend du conseil d'administration d'une entreprise qu'il soit composé d'au moins 33 % de femmes. Dans le cas contraire, nous votons contre un candidat masculin qui se présente à l'élection et/ou contre le président du comité de nomination ou la décharge du conseil. Par ailleurs, nous attendons de la majorité des membres du conseil d'administration qu'ils soient des administrateurs non exécutifs et nous attendons à ce qu'au moins la majorité des administrateurs du conseil soient indépendants de l'entreprise. Dans le cas contraire, nous votons généralement contre les membres affiliés du conseil d'administration qui sont candidats à l'élection.

Transparence et publication d'informations

Belfius AM vote contre les propositions qui manquent de clarté ou ne disposent pas du niveau de transparence requis. À titre d'exemple, nous nous attendons à ce qu'un délai d'expiration maximal ainsi qu'un prix de rachat minimal soient communiqués pour les propositions qui autorisent une entreprise à racheter des actions.

Voici nos votes contre la direction, classés par catégorie :

Votes « contre »	#	%
Rémunération	56	38,89 %
Questions en lien avec le conseil d'administration comme les nominations au conseil d'administration et la décharge du conseil d'administration	47	32,64 %
Modification des statuts de la société	23	15,97 %
Gestion du capital	11	7,64 %
Audit/finances	5	3,47 %
Administration et autres	2	1,39 %
Total	144	100 %

Des statistiques actualisées peuvent être obtenues sur notre site de publication des votes : [Détail des votes par procuration de Belfius Asset Management \(glasslewis.com\)](https://www.glasslewis.com)

2. Fonds délégués

Cette sections traite des actifs gérés par Candriam pour le compte de Belfius AM lorsque Candriam investit dans des titres directs. BlackRock gère actuellement des fonds de fonds pour le compte de Belfius AM, avec une exposition indirecte aux titres. La présente section ne couvre pas ces fonds de fonds.

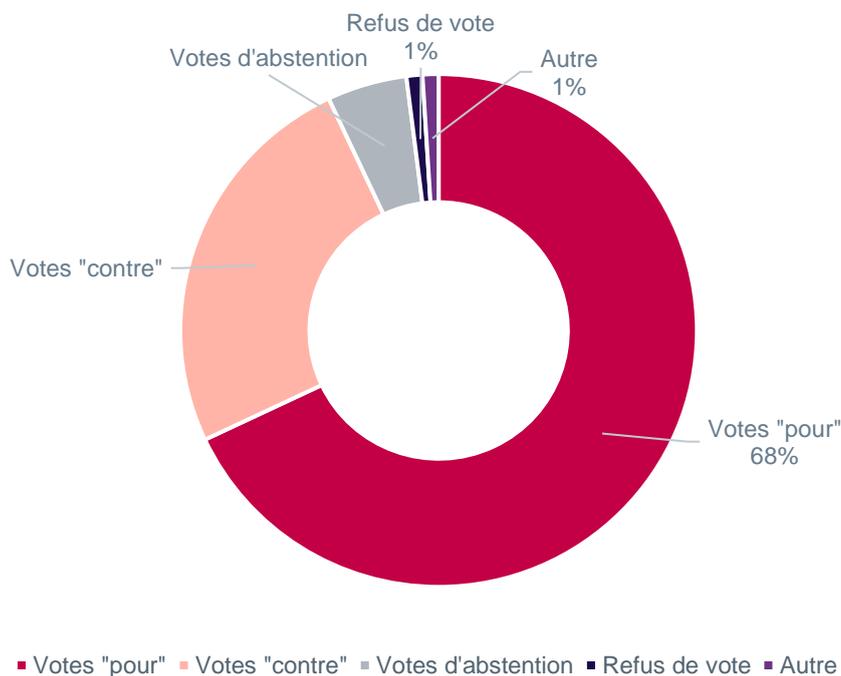
Candriam met tout en œuvre pour que l'exercice du droit de vote se fasse en accord avec les objectifs et la politique d'investissement des portefeuilles qui détiennent les titres auxquels sont liés les droits de vote. Candriam s'abstiendra de voter, ou votera « contre », lorsqu'elle a des réserves quant à la gouvernance de l'entreprise en question, que la résolution proposée contrevient aux intérêts des actionnaires, que la résolution n'est pas claire ou qu'il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles. Avant de voter, Candriam s'efforce au maximum de disposer des informations nécessaires pour justifier sa décision.

Pour plus d'informations, la politique de vote de Candriam peut être consultée en ligne : [Politique de vote par procuration Candriam](#).

Fonds gérés par Candriam

- ✓ 16.338 propositions votées
- ✓ 31,90 % de votes contre la recommandation de la direction de l'entreprise
- ✓ 530 propositions d'actionnaires soutenues

Répartition des votes de Candriam



Statistiques de vote de Candriam en 2023

En 2023, Candriam a voté 16.338 propositions lors de 496 assemblées. 31,90 % des propositions ont été votées contre les recommandations de la direction.

Résumé des statistiques	#	%
Assemblées avec droit de vote	502	100 %
Assemblées lors desquelles le droit de vote a été exercé	496	98,21 %
Propositions soumises à un vote	16.548	100,00 %
Propositions votées	16.338	98,73 %
Votes « pour »	11.168	68,36 %
Votes « contre »	4.133	25,30 %
Votes d'abstention	751	4,60 %
Refus de vote	62	0,38 %
Autres (fréquence sur les propositions de rémunération)	224	1,37 %
Votes soutenant la direction	11.126	68,10 %
Vote contre la direction	5.212	31,90 %

Votes de Candriam en 2023 classés par catégorie

Les propositions votées appartenaient principalement à la catégorie liée aux administrateurs de l'entreprise, suivie des questions en lien avec la rémunération.

Catégorie	Nombre de propositions	Nombre de votes contre la direction
Questions en lien avec les audits	838	288
Capitalisations/rachats	1.902	386
Statuts de la société	456	67
Rémunération	2.951	1.371
Administrateurs de l'entreprise	7.305	2.519
ESG	483	293
Divers ; affaires courantes et affaires non courantes	3.128	123
Transactions et acquisitions stratégiques	103	34

Source : Candriam au 31 décembre 2023.

Des statistiques actualisées peuvent être obtenues sur notre site de publication des votes :

[Détail des votes par procuration de Belfius Asset Management \(glasslewis.com\)](https://www.glasslewis.com)

6. Transparence et reporting

Chez Belfius AM, nous pensons que la transparence est un élément essentiel du développement durable et de la responsabilité sociale. Belfius AM continuera à identifier les domaines à améliorer en termes d'activités d'actionnariat actif. Cela se fera dans le cadre de l'évolution de l'approche de l'investissement responsable et se reflétera également dans les politiques, interactions avec les gestionnaires d'investissement externes et publications.

Belfius AM a élaboré des politiques d'engagement et de vote par procuration qui régissent l'approche en matière d'actionnariat actif. Les deux politiques sont disponibles sur la page « Développement durable » de Belfius AM : www.belfiusip.be/fr/esg/index.aspx.